

Tarif des frais et honoraires des médecins experts fixé par AR du 14 novembre 2003 (indexé chaque année)

-Au 1^{er} janvier 2020, l'état de frais et honoraires des experts s'élève à 537,17 € (honoraires : 413,46 € + frais 123,71 €) et pour les experts psychiatres et neuropsychiatres, il s'élève à 614,13 € (honoraires 490,42 €+ frais 123,71 €).

-Au 1^{er} janvier 2021, l'état de frais et honoraires des experts s'élève à 541,17 € (honoraires : 416,54 € + frais 124,63 €) et pour les experts psychiatres et neuropsychiatres, il s'élève à 618,70 € (honoraires 494,07 €+ frais 124,63 €).